



ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE LA RÉGION DE BROU



Informations et animations pêche 2018

Dimanche 21 janvier : Assemblée Générale Statutaire, salle Valadier à Brou, à partir de 9h30.

Samedi 24 février : loto, salle récréative de Yèvres à partir de 20h30.

Mardi 6 mars : 1^{er} empoissonnement de 200kg de truites fario sur nos parcours en rivières, la Mozanne à Dampierre S/Brou, la St Suzanne à Unverre, l'Ozanne à Brou et Yèvres, notre garde-pêche particulier Michel Lallée, et les gardes du département effectuent des contrôles sur les parcours.

Samedi 10 mars : Ouverture de la pêche à la truite en rivière, ½ h avant le lever du soleil, attention la taille est passée à **30 cm**, le nombre de prises est limité à 6 par jour.

Vendredi 23 mars : 2^{ème} empoissonnement de 200kg de truites fario, sur nos parcours en rivières.

➤ Étang de la Gare :

Samedi 7 avril : 1^{ères} Journées de pêche à la truite, l'étang est fermé à la pêche les 5 et 6 avril inclus.

Dimanche 8 avril, la pêche est réservée aux participants du samedi, titulaires d'une carte de pêche d'une AAPPMA.

Samedi 5 mai : 2^{èmes} Journées de pêche à la truite, l'étang est fermé à la pêche les 3 et 4 mai inclus.

Dimanche 6 mai, la pêche est réservée aux participants du samedi, titulaires d'une carte de pêche d'une AAPPMA.

Voir le règlement spécifique affiché à l'étang, pour ces journées.

Avril, mai : Après-midis initiation pêche de 14h à 17h, mercredis 25 avril et 2 mai, samedis 12 et 19 mai, inscriptions préalables, au 06-87-57-10-73.

Samedi 2 juin : Concours de pêche au coup gratuit réservé pour les enfants de 6 à 14 ans, inscription à partir de 14h les esches sont fournies, tous les enfants repartent avec des lots.

Dimanche 3 juin : *Fête de la pêche*, journée de pêche gratuite aux étangs de l'AAPPMA.

Samedi 8 septembre : Forum des associations, exposition et animation pêche (place des Halles).

Samedi 15 septembre : Journée de pêche à la truite gratuite réservée à nos adhérents annuels.



Empoisonnements et alevinages saison 2017/2018

Lieux ↓	Espèces ⇄	Gardons	Brèmes	Tanches	Sandres	Carpes	Brochets	Truites	Poids Total
Rivières							40kg + 20kg 1été	400kg Fario à 6,65€	460kg
Étang de la Gare		250kg		80kg	10kg	50kg de 500gr	40kg	240kg a-e-c à 4,48€	670kg
Étang M-Hamet		150kg	50kg	100kg	10kg	4x10 kg	20 kg 1été		370kg
Parc de loisirs plan d'eau			100kg			100kg de 500gr			200kg
Poids Total		400kg à 4,94€	150kg à 2,75€	180kg à 4,94€	20kg à 18,32€	190kg à 2,92€	120kg à 10,52€	640kg	1700kg
Prix total ttc		1974,80€	412,50€	889,20€	366,40€	554,80€	1262,40€	3735,20€	9195,30€

➤ Étang Michel Hamet :

Pêche de la carpe de nuit : Week-ends, 13,14,15 avril - 8,9,10 juin - 6,7,8 juillet - 17,18,19 août - 14,15,16 septembre - 5,6,7, octobre, la pêche s'exerce du vendredi 12h au dimanche 12h, 48h de pêche. Inscriptions préalables entre 15h et 19h au 06-67-47-34-61, autorisation parentale obligatoire pour les mineurs, (règlement affiché à l'étang).

Concours de pêche au coup : Team Baire Brou en mai et en août.

Les plans d'eau : Étang M-Hamet, site avec ses abords aménagés avec accès aux véhicules partiel ; l'étang de la Gare et le plan d'eau du Parc de loisirs, restent ouverts aux carnassiers toute l'année. Au plan d'eau du Parc de loisirs, pêche en **NO-KILL**, brochet et sandre pendant la fermeture du brochet, black-bass toute l'année.

Samedi 3 novembre : Rencontre pêche aux carnassiers du bord, au plan d'eau du Parc de Loisirs.

Vente des cartes de pêche : **Brou**, Eric et Chantale Baire articles de pêche rue des changes ; Office du Tourisme ; Maison de la presse ; Accueil Parc de Loisirs ; Accueil Intermarché ; Gamm Vert. **Yèvres**, au Panier Sympa.

Ou sur **internet**



Visitez nos sites : WWW.Groupementpecheduperche.com ou <http://aappmabrou.wix.com/aappmabrou-28>

Télécharger ce programme ou, demander le avec le guide et le dépliant réglementation 2018 dès l'achat de votre carte de pêche, chez nos dépositaires.

-Amis pêcheurs soyez courtois et respectez la propreté des sites-

L'AAPPMA de la Région de Brou (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) décline toute responsabilité en cas d'accident.